

Sommaire

- Manifestation nationale pour l'Éducation à Paris le samedi 6 avril 2013 **P 1 & 2**
- CAPN mouvement inter PLP du 12 mars 2013 **P 2 & 3**
- Fonction publique : la journée de carence enfin abrogée ! **P 4**
- Choix ou pas de LV en Bac Pro ? **P 4**
- Questions/Réponses Juries et examens **P 5**
- Le SNUEP-FSU Dijon alerte le président de la République **P 5**
- Amnistie sociale **P 5**
- Contre l'accord de coopération sécuritaire France-Turquie **P 6**
- Les droits des femmes .. **P 6**
- Chantier décrochage **P 7, 8 & 9**
- Pêle-mêle CCF **P 9**
- BO n° 10 & 11 **P 9**

Communiqué FSU du 28/02/2013

MANIFESTATION NATIONALE POUR L'ÉDUCATION À PARIS LE SAMEDI 6 AVRIL 2013

Les élèves et les jeunes ont besoin d'une vraie re-fondation du système éducatif. L'avenir de chaque jeune, de notre société, la nécessité de relever les défis qui s'imposent qu'ils soient économiques, écologiques ou culturels, impose d'investir aujourd'hui dans l'Éducation.

Il s'agit d'assurer la réussite de tous les élèves, d'élever le niveau de qualification, d'augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et de mettre fin aux sorties sans qualification. Il est temps d'assurer une amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels, de mettre un terme à la crise de recrutement, en rupture avec les politiques éducatives précédentes.

Cela doit se faire avec les personnels et l'ensemble de la communauté éducative s'appuyant sur leurs expériences, leurs savoir-faire, la connaissance de leurs métiers et de l'utilité de leurs missions.

Malgré des avancées dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'École soumis au Parlement (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'École, priorité à l'école primaire...), des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires.

Pour tenir les engagements d'un projet ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée et de l'en-

seignement supérieur, il faut donc aller plus loin.

C'est pourquoi la FSU se prononce :

- Pour des lois de re-fondation de l'École et sur l'enseignement supérieur et la recherche porteuses :
 - d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, qui passe par la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans,
 - de la reconnaissance sociale de tous les métiers de l'éducation.
- Pour une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves (effectifs, contenus enseignés...).
- Pour une réforme des rythmes réussie, cohérente pour le système éducatif, pensée sur la journée, la semaine et l'année s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux, élaborée en concertation avec les différents acteurs. Pour les écoles cela passe par un report de la réforme en 2014 pour donner le temps à une réécriture du décret.
- Pour une rentrée 2013 qui rompe avec les précédentes, avec annonces de mesures immédiates (école, collège, lycée, éducation prioritaire...).
- Pour la mise en place de mesures concrètes permettant aux enseignants comme à l'ensemble des personnels de l'Éducation d'exercer encore mieux leur métier au quotidien (révision des contenus enseignés, formation initiale et continue, diversification possible des pratiques professionnelles...). La priorité à la prévention de la difficulté scolaire est une nécessité. →→

- → ● Pour une relance de l'Éducation Prioritaire car l'École doit contribuer à davantage d'égalité sociale sur l'ensemble du territoire.
- Pour une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de service de tous les personnels (temps de travail, missions, évaluation, gouvernance...) et le développement de l'offre de formation.
 - Pour que soit mis fin au gel du point d'indice et pour une réelle revalorisation salariale pour tous les personnels abandonnant les logiques d'individualisation et de rémunération au mérite.
 - Pour la création des postes et la programmation des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions.
 - Pour un véritable plan d'envergure de lutte contre la crise de recrutement (formation initiale et continue, pré-recrutements...). Pour le maintien de la maîtrise par l'État des cartes de formations professionnelles, et donc contre la décentralisation envisagée.
 - Pour le maintien du service public de l'orientation scolaire et de ses personnels dans l'éducation nationale.
 - Pour une autre loi sur l'enseignement supérieur et la recherche que celle proposée par la Ministre. Il faut une loi en rupture avec la LRU et les RCE, l'AERES et le pacte recherche, le CIR...

Nous refusons de nous résigner aux conséquences sociales de la crise sur les enfants et les jeunes. Nous affirmons qu'il y a urgence à assurer la réussite de tous. C'est « mieux d'École » qu'il faut organiser pour tous les élèves, à tous les niveaux d'enseignement.

Afin de permettre la nécessaire démocratisation du système éducatif, la FSU appelle tous les personnels à se mobiliser pour défendre un projet éducatif ambitieux qui réponde aux attentes des jeunes, des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

**LA FSU APPELLE LES PERSONNELS
À PARTICIPER MASSIVEMENT
À LA MANIFESTATION NATIONALE
POUR L'ÉDUCATION
À PARIS LE SAMEDI 6 AVRIL
PROCHAIN.**

.....

Déclaration SNUEP-FSU

**CAPN MOUVEMENT INTER PLP
DU 12 MARS 2013**

Cette CAPN s'ouvre après 5 années, voire 10 ans, de contre-réformes qui ont conduit à supprimer un nombre important de postes dans l'Éducation nationale mais aussi dans la Fonction publique. Pour rappel, la rentrée 2012 fut la plus catastrophique pour les PLP avec pas moins de 3 500 postes supprimés correspondants pour l'essentiel à la généralisation du Bac Pro 3 ans. Le SNUEP-FSU a depuis le début dénoncé cette réforme, a refusé de signer et de participer au protocole qui permettait de mettre mécaniquement le plus grand plan social de suppression de postes de PLP en passant de 60 000 à 50 000 entre 2008 et 2012.

Cette réforme induit des dégradations d'études pour les élèves, de travail pour les enseignant-es, que renforcent :

- la généralisation des CCF,
- l'augmentation du nombre d'élèves par classe,
- la soi-disant rationalisation des moyens,
- le développement de l'apprentissage et la diminution de l'offre de formation qui détériore l'affectation des élèves,...

Depuis cette rentrée 2012, il n'y a pas eu de changement pour l'enseignement Pro, pire le nouveau gouvernement et son ministre de l'Éducation nationale continuent, sur de nombreux points, d'appliquer les choix et l'orientation en cours qu'ils avaient pourtant dénoncés pendant la dernière campagne électorale.

Le SNUEP-FSU demande depuis juin 2012, au regard des premiers bilans tirés de la réforme du Bac Pro en 3 ans, que le ministère prenne des mesures d'urgence. Ces mesures sont nécessaires pour améliorer la réussite des lycéennes et lycéens professionnels et pour enfin diminuer le nombre de décrocheurs et de sortants sans diplôme.

Le SNUEP-FSU considère toujours que 4 années sont nécessaires pour un grand nombre de lycéennes et lycéens professionnels pour pouvoir obtenir le baccalauréat professionnel et pour améliorer la réussite de ceux-ci dans l'enseignement supérieur.

Malgré la priorité affichée du gouvernement à la jeunesse et à l'Éducation nationale, le projet de loi d'orientation et de programmation manque clairement d'ambition pour l'enseignement professionnel public. Il est aussi la traduction des choix budgétaires de ce gouvernement.

Même si certaines orientations vont dans le bon sens : arrêt des suppressions de postes au MEN, création de 60 000 emplois dans l'éducation, création des ESPE et rétablissement de la formation professionnelle initiale des enseignantes et enseignants, ou encore la poursuite d'études de tous les bacheliers, la suppression de l'alternance avant 15 ans ou encore la réaffirmation du collège unique, il y a encore trop de continuités avec les politiques précédentes qui ne permettent pas une rupture suffisante et ceci est notamment vrai pour ce qui concerne la voie professionnelle :

- pas de remise en cause du Bac Pro en 3 ans,
- maintien du tout CCF,
- développement de l'apprentissage aux niveaux CAP et Bac Pro avec comme objectif le traitement des décrocheurs,
- développement du mixage de parcours

et des publics au détriment de la qualité du service public de la formation initiale sous statut scolaire,

- *maintien voire augmentation du nombre de semaines de stage.*

Pire, certaines orientations comme le pilotage par les régions de la chaîne orientation-formation-emploi font peser de graves menaces sur l'enseignement professionnel public et sur l'orientation scolaire.

Chez certains, l'idée s'installe que les régions pourraient faire mieux que l'Éducation nationale en termes d'éducation et de formation des jeunes ou de la gestion du décrochage scolaire. Il suffirait alors d'adapter l'offre de formation aux besoins locaux et de développer une fois de plus l'apprentissage et notamment l'apprentissage public, pour résoudre l'ensemble des problèmes liés à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes.

L'objectif premier est clair : répondre à la demande des entreprises en recherche des compétences et permettre d'alimenter les secteurs en tension au sein des régions tout en limitant les moyens que pourraient ré-injecter l'EN dans l'enseignement professionnel pour la réussite des jeunes.

Pour le SNUEP-FSU, le pilotage des cartes de formation professionnelle par les régions reste inacceptable.

Ce pilotage porte en lui de nombreux dangers pour l'enseignement professionnel public :

- *définition de l'offre de formation en fonction de besoins immédiats et locaux des entreprises qui conduirait à un appauvrissement de l'offre de formation,*
- *à terme, le transfert aussi des compétences de gestion des personnels de l'enseignement professionnel.*

C'est pour cela que le SNUEP-FSU considère que ce pilotage doit rester de la compétence du ministère de l'Éducation nationale.

L'enseignement professionnel public

ne peut être réduit à produire les compétences dont auraient besoin les entreprises et encore moins réduit à un instrument de lutte contre le décrochage scolaire. Il a été fortement mis à mal par les politiques menées ces dernières années. Les personnels attendent des changements concrets et rapides pour améliorer la réussite des lycéens et lycéennes de l'enseignement professionnel et leurs conditions de travail.

Au vu du projet de mouvement, ces différents paramètres expliquent à l'évidence que les mutations 2013 ne pourront satisfaire la plupart des collègues : **sur 4860 demandes en 2013 - contre 4715 en 2012 soit environ 3 % de plus - il y a cette année 1297 stagiaires en première affectation et 957 collègues satisfaits hors postes spécifiques** (moins de 30 % des collègues satisfaits sur les demandes de mutation volontaires). Une très grande majorité des collègues voient leurs vœux non satisfaits : soit plus de 70 % si l'on exclut les stagiaires et les collègues affectés dans le cadre du mouvement spécifique...

Nous constatons qu'il existe encore une fois des situations de rapprochement de conjoint qui restent sans solution et ce parfois même pour la 10^e année consécutive. Que compte faire le ministère pour ces collègues ? Il s'agit bien là d'un problème criant même si les différents ministres affichent la volonté de rapprocher tous les collègues séparés de leur conjoint depuis plus de 2 ans. Pour le SNUEP-FSU, ce type de situation est inacceptable et nous demandons une attention particulière pour ces collègues en rapprochement de conjoint en demande depuis plus de 5 ans.

Le SNUEP-FSU réaffirme aussi son attachement à un retour à un mouvement national unique. Il se prononce aussi contre tout projet ministériel mettant en place un mouvement national basé sur des profils de postes comme

celui du spécifique, mouvement sans barème au recrutement local négocié auprès des chefs d'établissements et de l'inspection.

Si on peut se féliciter de l'abandon du recrutement ÉCLAIR au niveau national, nos inquiétudes demeurent au niveau académique. Toutes les pratiques restent possibles et imaginables. Nous demandons l'abandon de ce dispositif dans sa globalité, et l'instauration d'une véritable éducation prioritaire. Cette année encore, le ministère a communiqué le projet de mouvement avant la tenue de la CAPN. Le SNUEP-FSU n'accepte pas que perdurent des pratiques qui avaient été mises en œuvre par le gouvernement précédent dans l'objectif d'entraver le travail de vérification, de correction et d'amélioration effectué par les élues des personnels dans les commissions paritaires : les représentant-es du personnel doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle. La communication hâtive engendre de multiples situations de stress ou de détresse chez nos collègues. Cette façon de faire est inadmissible et le SNUEP-FSU exige donc que soit mis fin à ce dispositif inhumain et ce dès le mouvement intracadémique !

Pour conclure, le SNUEP-FSU tient à rappeler que la première affectation ou les changements d'affectation restent des moments forts dans la carrière des collègues. Les conséquences ne concernent pas que la vie professionnelle mais aussi la vie privée. Les périodes d'incertitudes et de flottement sont trop longues. Et cette situation n'est pas près de s'améliorer si les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'enseignement professionnel ne sont pas rapidement créés et proposés au mouvement. ■

*Les commissaires paritaires nationaux
du SNUEP-FSU*

FONCTION PUBLIQUE :**LA JOURNÉE DE CARENCE ENFIN ABROGÉE !**

La FSU prend acte avec satisfaction de la décision de la Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la Fonction publique d'abroger la journée de carence dans la Fonction publique.

Cette décision était attendue de tous les agents de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuels. Il est certain que leurs déterminations et mobilisation ont compté dans cette décision.

Cette journée avait été dénoncée par toutes les organisations syndicales et était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier.

Cette mesure était injuste et le gouvernement précédent qui l'avait instaurée avait surtout cherché à stigmatiser

un peu plus les agents de la Fonction publique. Mais elle était aussi pénalisante car constituait de fait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant de facto 1/30^e de salaire pour chaque arrêt maladie. Elle faisait subir une double peine aux personnels contractuels relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Cette mesure était aussi économiquement sans effet et inefficace face à l'absence des agents pour raison de maladie nécessairement prescrite par un médecin. Elle pénalisait plus particulièrement les jeunes femmes et les personnels exerçant dans les zones difficiles.

La FSU demande que l'on continue d'agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine préventive notamment dans le cadre des CHSCT.

La FSU veut voir à travers cette décision une reconnaissance du rôle que jouent aujourd'hui les agents de la Fonction publique dans notre pays. Elle souhaite qu'il s'agisse d'un premier pas vers d'autres mesures attendues. ■

CHOIX OU PAS DE LV EN BAC PRO ?**Les élèves ont-ils la liberté de choisir la langue vivante qu'ils souhaitent en Bac Pro ?**

L'arrêté du 8 Avril 2010 définit la liste des langues proposées aux épreuves obligatoires. L'article 3 précise que cette liste des langues est limitée aux langues effectivement enseignées au sein des établissements concernés. Donc, la LV1 peut ne pas être OBLIGATOIREMENT l'anglais, lorsque d'autres langues (comme l'espagnol ou l'allemand, par exemple) sont également enseignées.

Une seule spécialité impose l'anglais pour l'instant : en BAC PRO cuisine il a été rendu obligatoire dans le référentiel de certification (cf. arrêté du 31 mai 2011 portant création du baccalauréat professionnel Spécialité commercialisation et services en restauration et Spécialité cuisine).

Il peut être utile, si vous avez un doute, d'aller vérifier ce qu'il en est dans le référentiel de certification des spécialités concernées. Pour toute question, contactez secteur.educ@snuiep.com

Les textes à connaître :

Bulletin officiel n°21 du 27 mai 2010

- *Baccalauréat professionnel - Épreuves obligatoires de langues vivantes - arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010*
- *Baccalauréat professionnel - Épreuve facultative de langue vivante - arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010*
- *Baccalauréat professionnel - Modalités d'évaluation des langues vivantes (épreuves obligatoires et épreuve facultative) - note de service n° 2010-053 du 8-4-2010*

QUESTIONS/RÉPONSES

JURYS ET EXAMENS

Question :

« Bonjour, je suis convoqué pour participer à l'élaboration d'un sujet d'examen pendant les vacances. Quelle est l'analyse du syndicat à ce sujet et quels droits puis-je faire valoir, s'il y en a ? »

Réponse :

Si la convocation tombe pendant les vacances, bien sûr, vous ne vous y rendez pas car... vous êtes en vacances. Et l'administration ne peut vous appliquer un retrait de salaire car... vous êtes en vacances !

L'article 30 du décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de

lycée professionnel définit le temps de service des PLP : « Pendant l'année scolaire, (...) les professeurs de lycée professionnel sont tenus (...) de fournir, sans rémunération supplémentaire, un service hebdomadaire d'une durée de dix-huit heures d'enseignement dans leurs disciplines. »

L'année scolaire est définie à l'article L521-1 du code de l'éducation : elle « comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes. Un calendrier scolaire national est arrêté par le ministre chargé de l'éducation pour une période de trois années. Il peut être adapté, dans des conditions fixées par décret, pour tenir compte des situations locales. »

Les PLP ne travaillent donc pas pendant les vacances...

Mais attention : cela ne vaut pas pour les jurys d'examen du baccalauréat du mois de juillet.

En effet, **le décret du 17 décembre 1933 précise dans l'article 1** « est considérée, comme une charge d'emploi, l'obligation pour les personnels des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation nationale de participer aux jurys des examens et concours pour lesquels ils sont qualifiés par leurs titres ou emplois ». Cette obligation a été renforcée par la circulaire n°65-87 du 17 février 1965 : la charge d'examen est, « tant sur le plan moral que juridique, inhérent(e) à l'exercice même de la fonction enseignante ».

LE SNUEP-FSU DIJON ALERTE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Une délégation FSU départementale, dont faisait partie Sandrine Bernard, co-secrétaire académique du SNUEP-FSU Dijon, a été reçue le 12 mars par Pierre Besnard, chef de cabinet de François Hollande. Notre responsable académique l'a interpellé sur l'immense déception face à la loi de re-fondation de l'école qui ne remet pas en question les réformes de Sarkozy. Elle a évoqué l'échec constitué par le Bac Pro trois ans, l'aspect inégalitaire et inéquitable du contrôle par CCF, notre refus quant à l'augmentation du nombre de semaines de PFMP, au mixage des publics dans les classes au nom de la rentabilité. Elle a également parlé, pour l'essentiel de son intervention, de notre opposition à une plus grande « main » des régions sur la carte des formations, le tout en lui donnant des exemples locaux. Pour finir, Sandrine l'a interpellé sur la nécessité, voire l'urgence, de la revalorisation de la voie professionnelle.

M. Besnard s'est engagé à nous répondre de façon approfondie prochainement. ■

DROITS ET LIBERTÉS

**Amnistie sociale :
une loi a minima pour le
SNUEP-FSU**

La loi d'amnistie sociale, visant à amnistier les faits commis à l'occasion de « conflits liés au travail et au logement », de mouvements sociaux et d'actions syndicales et revendicatives a été considérablement altérée. À l'origine, ce projet de loi visait à amnistier des faits qui ne sont pas des faits violents envers des personnes et survenus lors de mobilisations sociales, syndicales ou associatives par des militant-es syndicalistes mais aussi des militant-es de

causes liées au logement, au nucléaire, à l'écologie, l'éducation, etc.

Si nous ne pouvons qu'approuver la volonté de revenir sur la criminalisation du mouvement syndical, pourquoi alors avoir exclu du champ d'application les militant-es RESF, les militant-es en aide aux sans-papiers, les faucheurs d'OGM, les anti-pubs, les antinucléaires, ou encore les militant-es contre l'aéroport Notre-Dame-des-Landes ?

Si les sénateurs/sénatrices cherchaient à rassurer le patronat, c'est raté : le MEDEF a aussitôt dénoncé l'« appel à encourager la destruction et le cassage », usant là d'un amalgame inacceptable.

Et cela au moment-même où se multiplient les licenciements, où le parlement se prépare à examiner l'ANI¹ qui accélère le démantèlement du droit du travail, accroît la flexibilité, autorise les baisses de salaires et facilite les licenciements.

Le dialogue social, c'est d'abord amnistier tous ces militant-es poursuivis devant les tribunaux pour avoir voulu défendre leurs droits. C'est également mettre enfin un terme à la criminalisation des luttes sociales. ■

¹ Accord national interprofessionnel, ou « accord emploi »

DROITS ET LIBERTÉS

Contre l'accord de coopération sécuritaire France-Turquie

La FSU s'oppose au projet de loi approuvant l'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre la France et la Turquie, négocié sous la présidence de Nicolas Sarkozy et signé par Claude Guéant le 7 octobre 2011.

La FSU dénonce le danger que consti-

Droits et libertés : <http://www.fsu.fr/Contre-l-accord-de-cooperation.html>

Communiqué FSU le 6 mars 2013

DROITS ET LIBERTÉS

Les droits des femmes : un sujet toujours d'actualité

Ce 8 mars 2013 est marqué par un contexte de crise économique et sociale, de tensions dans de nombreux pays et par des actes de violence contre les femmes.

En Europe, les mesures d'austérité ont des conséquences désastreuses sur la vie des femmes. Sur le terreau des inégalités professionnelles, la hausse du chômage, les temps partiels imposés, l'affaiblissement des services publics, la dégradation de l'accès aux droits élémentaires, la paupérisation accrue et l'augmentation des violences que cela engendre...sont autant de facteurs qui pénalisent en premier lieu les femmes et qui participent aussi à la montée des mouvements conservateurs, fascistes et sexistes.

Égalité salariale

Même dans la Fonction publique les discriminations existent : précarisation et dévalorisation salariale accrues des métiers féminisés, inégalité d'accès aux postes à responsabilité, inégalité à travail et ancienneté égaux, femmes majoritaires dans les bas salaires et les

ue cet accord de coopération policière qui contient des dispositions pouvant conduire à de graves atteintes aux droits fondamentaux et mettre en danger des militants qui se battent aujourd'hui, en Turquie comme en France, pour la liberté et la démocratie. Les échanges entre les deux pays de données à caractère personnel risquent d'amplifier les poursuites judiciaires, de favoriser les demandes d'extradition de militant(e)s et de donner ainsi un blanc-seing à la politique liberticide en Turquie, dont l'actualité offre déjà de nombreux exemples.

temps partiels, etc. En signant le protocole « *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique* », la FSU réaffirme son engagement en faveur de l'égalité. Ce protocole n'aura pas à lui seul d'effet immédiat. Il est un premier pas qui doit se traduire par des mesures concrètes rapides et qui nécessitera d'agir avec les personnels sur cette question.

L'égalité dans le travail passe par les créations d'emplois nécessaires, la revalorisation des carrières et des salaires, le respect du droit au travail, le développement d'un service public de la petite enfance, la prise en charge de la dépendance, un droit à la santé qui concerne l'information et l'accès à l'IVG et à la contraception, la lutte contre les discriminations à l'embauche et contre toutes les violences faites aux femmes.

En France aussi, il est essentiel de poursuivre les combats pour faire évoluer les mentalités et pour passer des droits inscrits dans la loi à leur application.

Lutter contre les violences

La FSU revendique toujours une loi Cadre contre les violences faites aux femmes. Elle s'oppose à toute marchandisation du corps des femmes (notamment prostitution, GPA). Elle

La Turquie a une conception de la sécurité intérieure qui contrevient aux respects des droits de l'Homme et se traduit par des arrestations et emprisonnements de centaines de personnes, syndicalistes, journalistes, avocats, étudiants et militants qui ne font qu'exercer les libertés fondamentales et démocratiques. La FSU considère que ce projet de loi va à l'encontre des valeurs que porte notre pays. Elle interpelle le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères ainsi que notre représentation nationale afin que ce texte soit retiré. ■

dénonce toutes les violences de tous ordres dont les femmes sont victimes, ici et partout dans le monde.

Pour la FSU, les avancées réelles vers l'égalité passent par une lutte contre les discriminations, une politique de prévention des violences et une véritable éducation promouvant l'égalité entre les êtres humains, débarrassée de tous les préjugés sexistes, dans tous les domaines de la société (école, travail, culture, médias...).

La FSU se félicite de la re-création d'un ministère des droits des femmes disparu depuis plus de 20 ans et souhaite que ce ministère ait les moyens de ses ambitions pour que l'égalité femme/homme devienne réalité.

La FSU est solidaire avec toutes les femmes partout dans le monde. Elle soutient les combats des femmes pour l'égalité et la dignité.

La FSU appelle à participer aux actions et manifestations partout en France en ce mois de mars. ■

CHANTIER « DÉCROCHAGE »

Le SNUEP-FSU participait, dans le cadre de la délégation FSU, au chantier ministériel « Décrochage » le 6 mars 2013. Participaient aussi : UNSA, SGEN, SNALC, FO, CGT, Sud Solidaires. Ce chantier est un des 3 chantiers menés par le ministère (les 2 autres sont : le collège et l'éducation prioritaire). Un état des lieux a été fait par le ministère et précise qu'en mars 2012 sur les 186 000 décrocheur-es : 90 à 85 % sont sans diplôme et 40 % ont moins de 18 ans. Voir les études de la DEPP et Eurostat.

Extraits de la contribution FSU

Pour la FSU, le service public de l'Éducation nationale doit avoir pour mission de garantir sur l'ensemble du territoire une égalité d'accès, aux savoirs et à la culture dans toute leur diversité, une égalité devant l'offre de formation, et la mise en œuvre des meilleures conditions d'études et de réussite pour tous.

Pour que tous les jeunes puissent s'approprier les apprentissages complexes, nécessités par les évolutions économiques, technologiques et sociales, la FSU est porteuse :

- d'une demande de prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans,
- d'un projet d'école qui combatte les inégalités, permette à tous les jeunes de se construire et d'accéder à une formation et à une qualification sanctionnées par des diplômes nationaux, qui demeurent des atouts incontestables pour l'insertion professionnelle.

Depuis plusieurs années, la stagnation de l'investissement éducatif ainsi que les réformes mises en place ces dernières années ont cassé les dynamiques de développement des formations initiales et continues et la réelle prise en charge des difficultés des élèves en limitant le travail en

équipe et en installant la déréglementation, en lieu et place des innovations pédagogiques. Un discours très dévalorisant sur l'école et sur la pertinence de ses diplômes, a contribué à faire douter les jeunes les plus éloignés de l'école, du bien-fondé des efforts à fournir. Les effets ont été dévastateurs. Le nombre de jeunes sortant du système avec seulement le brevet ou sans diplôme reste bien trop élevé : entre 6 % et 17 % selon les critères retenus. Chaque année, ce sont quelque 140 000 jeunes (dont 100 000 garçons) qui sortent sans diplôme et surtout 40 000 sans aucune qualification. L'ascenseur social est en panne, les écarts se creusent dans la société, alors que le niveau d'études de la population n'a cessé d'augmenter.

Actuellement toutes les académies restent largement en dessous des 80 % d'une génération au niveau du BAC.

- 6 académies ont atteint la cible européenne de 10 % de décrocheurs : Rennes, Nantes, Toulouse, Clermont, Lyon, Limoges, Région Ile de France,
- 7 académies sont entre 12 et 14 % : Lille, Caen, Rouen, Orléans, Reims, Dijon, Besançon
- 3 académies ou territoires dépassent 16 % : Amiens, La corse et les DOM

Sauf à vouloir alimenter, par le biais du décrochage scolaire, un vivier de main d'œuvre peu qualifiée, il apparaît évident qu'il faut se donner les moyens de le combattre. La FSU considère que l'on tirerait tous avantage à traiter le problème en amont, par une prévention accrue auprès des élèves encore scolarisés, plutôt qu'après, une fois le décrochage constaté. En effet, ne serait-ce que sur un plan purement comptable, un « décrocheur » coûte beaucoup plus cher qu'un élève encore scolarisé.

La FSU se félicite donc que la lutte contre le décrochage soit une priorité. Mais sa mise en œuvre nécessite selon nous que l'on fasse un état des

lieux précis, que l'on identifie correctement les causes afin de proposer des solutions appropriées. Pour la FSU la place des jeunes est avant tout à l'école. La formation initiale n'est en effet, pas seulement la première dans l'ordre chronologique. Elle installe un premier rapport aux études, aux savoirs, à l'avenir qui sera déterminant dans la reprise d'études ou le perfectionnement professionnel ultérieur. Il importe donc que ces éléments fondateurs du rapport de la personne à « l'apprendre » soient réussis.

Quelles que soient les difficultés de certains parcours, tous doivent pouvoir bénéficier d'un retour en formation initiale afin d'acquérir la formation et l'accès à un diplôme qui leur permettront de s'insérer socialement et professionnellement. » (...)

Remarques

Dans la période précédente, l'Éducation nationale a surtout été officiellement cantonnée à un rôle de dépistage et de dénombrement. Il est nécessaire que des moyens conséquents et adaptés soient prévus pour lui permettre de tenir pleinement sa place dans la prise en charge de ces jeunes et leur accès au diplôme et à la qualification, en particulier sur le segment 16-18 ans.

- Il importe de bien différencier les « décrocheurs » potentiels, ceux qui commencent à désinvestir leurs études et les « décrochés » qui ne sont plus du tout scolarisés et n'ont obtenu aucun diplôme ni qualification. Les solutions ne peuvent être identiques pour ces deux publics.
- De même, dans la population des décrochés, il importe pour bien tenir compte de la spécificité des besoins de ces jeunes, de différencier les moins de 18 ans et les plus de 18 ans. Il n'est bien sûr pas question de construire des dispositifs étanches et des règles trop rigides, mais l'Éducation nationale a une responsabilité particulière →→

→ → pour ces jeunes de moins de 18 ans qui souvent n'ont pas de projet bien déterminé, ni les acquis scolaires suffisants et nécessitent un accompagnement renforcé.

- Il ne faut pas minorer les ressources internes de l'Éducation Nationale en particulier ses personnels, hautement qualifiés et pouvant travailler en équipe.

Les propositions

● Développement de la prévention :

La lutte contre le décrochage commence dès le début du collège par toutes les actions de prévention qui favorisent l'adaptation au nouveau cycle d'enseignement. La lutte contre l'échec scolaire, la mise en œuvre de projets pluri-disciplinaires et la possibilité d'un plus large travail en équipe, la découverte des différentes voies de formation, des milieux de travail et des activités professionnelles, selon des thématiques correspondant aux préoccupations des collégiens, dans une perspective non utilitariste, sont des axes forts du maintien de l'intérêt pour les apprentissages. Ils ne peuvent être dissociés de l'amélioration générale des conditions d'études des élèves, en tout premier lieu par un abaissement des effectifs de classe.

- **Développement des cellules de veille dans les EPLE :** Le travail des équipes pluri-professionnelles complètes, réunissant les CPE, les conseillers d'orientation-psychologues, les infirmiers, les assistants sociaux et les médecins, en plus du professeur principal et de l'équipe de direction, permet de croiser des regards et approches spécifiques. Il donne de la cohérence aux mesures éducatives et au suivi réalisé par chacun des professionnels. Ces équipes jouent en outre un rôle de veille et de contacts avec les services extérieurs de l'aide sociale à l'enfance, de

la PJJ, de pédopsychiatrie. Ceci rend, selon nous peu pertinente la proposition de création d'une fonction de « référent pour le décrochage ». La fonction de préfet des études, créée par le précédent gouvernement, a fait la preuve de son peu d'efficacité. Il faut au contraire, généraliser ce type d'équipes complètes dans tous les établissements, en priorité dans les LP et les collèges en grande difficulté. L'intervention des équipes de suivi, ne saurait, pour la FSU, être confondue avec l'addition d'avis de spécialistes. Elle constitue au contraire un lieu de synthèse original, nourri de ces éclairages spécifiques. La présence ou le lien étroit de ces équipes avec les chefs d'établissements permet de rendre cohérentes et effectives les propositions élaborées en commun.

- **Pour tous les élèves qui n'ont pu obtenir leur affectation en LP,** et qui ne souhaitent pas redoubler, il faudrait prévoir des classes de seconde pro de « détermination » qui pourraient être expérimentées dans le cadre de la remise en place de parcours en 4 ans (ou allongé ?), permettant à la fois la poursuite et le renforcement des apprentissages scolaires et des projets de découverte des savoirs professionnels, correspondant à des champs professionnels différents, assurés en lycée professionnel. Ceci permettant aux élèves de mieux déterminer leur choix d'orientation avant leur entrée en filière pro.
- **Une attention particulière doit être portée sur les élèves issus de l'enseignement adapté et des Ulis.** En effet, la raréfaction du nombre de classes préparant à des CAP dans certaines académies rend particulièrement difficile leur poursuite d'études après le collège, d'autant qu'ils sont souvent moins autonomes pour une formation en apprentissage.

- **En lycée et particulièrement en lycée professionnel** où les abandons sont plus nombreux, il faudrait pouvoir mettre en place après les vacances d'automne pour tous les élèves repérés comme ayant des difficultés scolaires et d'adaptation ou refusant leur affectation, des ateliers de re-mobilisation, animés conjointement par les CPE et les Co-Psy et certains enseignants volontaires. Ces ateliers, déjà expérimentés dans certains lycées, visent à faire le point avec les élèves sur leurs difficultés et à trouver les ressources pour des aides scolaires et un accompagnement personnalisé, notamment par les conseillers d'orientation-psychologues. En Février, si certains élèves souhaitent encore changer de spécialités ou d'orientation, des possibilités de mini-stages leur sont ouvertes pour valider leur projet ; un « bonus » pourrait alors leur être accordé pour rejoindre cette filière sous réserve d'une assiduité continue jusqu'à la fin de l'année scolaire
- **L'action des missions générales d'insertion (MGI) doit être confortée** et développée dans l'objectif d'amener les jeunes à des formations diplômantes. La situation des personnels de la MGI s'est fortement dégradée et leurs moyens d'action se sont considérablement réduits. Le fonctionnement des PSAD absorbe une grande partie de leur temps et le suivi conduit auprès des jeunes sans solution, se limite trop souvent à la recherche de stages en vue d'un apprentissage, ou à la mise en place de pôle de re-mobilisation scolaire sans priorité particulière de réintégration des cursus scolaires pour les jeunes qui les suivent. L'annonce d'une remise à plat des missions et des fonctions de la MGI doit être pensée en cohérence avec l'ensemble des mesures indispensables au raccrochage. → →

● **L'Éducation nationale doit mettre en place pour les élèves ayant quitté le système** sans

qualification, des structures souples permettant le « raccrochage » :

- Développement de micro lycées tant pour les formations générales que pour les formations professionnelles dans chaque département.
- Développement en LP de dispositifs souples permettant aux élèves de ne pas perdre pied totalement, comportant une part conséquente de remise à niveau, de découverte d'autres secteurs professionnels. Des moyens particuliers doivent être affectés aux établissements.

➤ Des places devraient être réservées aux élèves déjà sortis de l'école sans qualification et souhaitant reprendre une formation sous statut scolaire. Les capacités d'accueil doivent être augmentées en conséquence. En effet les dossiers d'éducation récurrente butent sur l'insuffisance de l'offre de formation.

➤ Les MOREA ont été considérablement réduits. Ils sont pourtant une réponse pour nombre de jeunes qui ne peuvent redoubler après un échec à l'examen. On peut souligner que les réformes successives et les changements de programme

et de règlement d'examen ont contribué aussi à produire du décrochage. Ils doivent être re-développés avec les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

➤ Tout contrat d'accès à la qualification doit s'accompagner d'une formation, d'un temps et d'un suivi individualisé afin de déboucher sur l'obtention d'un diplôme. Les modules de préparation à l'insertion et à l'alternance, s'ils sont souvent nécessaire ne doivent pas occulter les besoins de formations réellement qualifiantes qui devraient devenir l'objectif des dispositifs proposés. ■

« **Pêle-mêle CCF** »

Comme vous le savez le SNUEP-FSU dénonce depuis plusieurs années le CCF, tant dans ses principes fondateurs que dans sa généralisation.

Le SNUEP-FSU demande depuis longtemps une remise à plat de l'ensemble des modalités d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle.

Afin de continuer à analyser et à lutter contre la généralisation des CCF et pour maintenir la pression sur le ministère qui annonce une prétendue « simplification de la mise en place du CCF », le SNUEP-FSU, sollicite auprès de ses adhérent-es des témoignages sur les dérives constatées, sur les dysfonctionnements avérés, sur les conséquences sur vos pratiques professionnelles, sur vos conditions de travail ou encore sur ce qui a changé dans votre rapport aux élèves ou à l'administration (IEN, chef des travaux, chef d'établissement, etc.).

Vous pouvez également nous donner votre sentiment général sur cette modalité d'épreuves.

Envoyer vos nombreux témoignages (20 lignes maxi et possibilité d'envoyer plusieurs contributions sur points/thèmes différents) sur l'adresse action.ccf@snupep.com, et ce **avant le 30 avril 2013**. Ceux-ci seront regroupés dans un « pêle-mêle », publié de façon anonyme par le SNUEP-FSU et envoyé au ministre de l'EN.

Merci tout de même d'indiquer votre prénom (ou un pseudo) et votre département.

BO n°10 du 7 mars 2013

● **Mouvement**

Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'éducation nationale
note de service
n° 2013-027 du 25-2-2013-
NOR [MENH1303767N](#)

BO n°11 du 14 mars 2013

● **Enseignement secondaire**

CAP

« Marbrier du bâtiment et de la décoration » :

création et modalités de délivrance

arrêté du 6-2-2013

J.O. du 23-2-2013- NOR MENE1303589A

CAP

« Tailleur de pierre » : création et modalités de délivrance

arrêté du 6-2-2013 - J.O. du 23-2-2013- NOR MENE1303575A